

Saint-Alban-Auriolles
Compte rendu du Conseil Municipal
28 mai 2020

Date de la convocation : 19/05/2020

Accueil des participants : 10 h (salle du Conseil Municipal)

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

CLÉMENT Nicolas, **DAUTELLE** Anne-Marie, **LUCENAY** Jean-Claude, **BOICHUT** Lison, **BESSET** Claude, **CAROUGET** Brigitte, **PHILIPPEAU** Patrick, **BEAUMEL** Cédric, **JAUZION-GRAVEROLLE** Vincent, **VANESSE** Carole, **CAMBERLEIN** Hélène, **SEGRETO** Lorraine, **CHAILLET** Marie-Françoise, **DEVANCIARD** Gilles, **THIBON** Max.

Ordre du jour

1. Élection du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
3. Lecture de la charte de l' élu local

1- Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur THIBON Max, Maire sortant qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame SEGRETO Lorraine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2- Élection du Maire

2.1. La plus âgée des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée : Madame Anne Marie DAUTELLE.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire.

Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-8 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Le Conseil Municipal a désigné :

- Monsieur JAUZION-GRAVEROLLE Vincent comme assesseur.
- Madame CHAILLET Marie Françoise a refusé d'être assesseure à la demande de Madame Anne Marie DAUTELLE

2.3. Élection du maire :

Sont candidats : Monsieur Nicolas CLEMENT

Monsieur Max THIBON

Monsieur Max THIBON demande la parole et expose les motivations de sa candidature.

Puis chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Nicolas CLEMENT : 12 suffrages
- Max THIBON : 3 suffrages

Monsieur Nicolas CLEMENT est proclamé maire et est installé immédiatement

3- Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Nicolas CLEMENT élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints :

Le maire énonce que conformément à l'article L. 2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Par ailleurs, et que conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de St Alban-Auriolles **un effectif maximum de quatre adjoints**. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 3 abstentions, et 0 voix contre :

- **Décide** la création de **quatre postes d'adjoints au maire**.

3.2. Le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

- Liste des candidats pour la majorité municipale conduite par M. Nicolas CLEMENT:
 - Anne Marie DAUTELLE
 - Jean Claude LUCENAY
 - Lison BOICHUT
 - Claude BESSET

- Liste des candidats présentée par l'opposition municipale : aucune liste

3.3. Résultat du scrutin :

Nombre de votants : 15

Liste conduite par M. Nicolas CLEMENT : 12

Abstentions : 3

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints :

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Nicolas CLEMENT, ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

4- Lecture de la charte de l'élu local par Monsieur le Maire Nicolas CLEMENT.

Fin du conseil municipal : 10h52